



Département de Seine et Marne  
Maison de la Sécurité et de la Prévention  
Service Police Municipale  
FB/MD/MM

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE TEMPORAIRE

N°2025 - 11409

« INSTALLATION DU BUS DE L'INITIATIVE SUR  
L'ESPACE PUBLIC A HAUTEUR DU PONT DU CANAL  
DE L'OURCQ LE JEUDI 30 OCTOBRE 2025 ET  
LE MERCREDI 19 NOVEMBRE 2025 »

Le MAIRE de VILLEPARISIS

**Vu**, la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales, les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1 et suivants,

**Vu**, le Code Pénal et notamment son article R 610-5,

**Vu**, le Code de la Route,

**Vu**, le Code de la Sécurité Intérieure et notamment son article L 511-1,

**Vu**, l'arrêté municipal 2019/03754 du 14/10/2019 relatif à la lutte contre les bruits et les nuisances sonores,

**Vu**, l'arrêté du 06 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 02 novembre 1967, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

**Vu**, l'instruction interministérielle du 13 août 1977 sur la signalisation routière, modifié,

**Considérant**, la demande écrite de Monsieur Mohamed EL MAZROUI, Directeur de l'Association Créative, 12 rue Van Gogh à Garges-Lès-Gonesse 95140, sollicite une autorisation exceptionnelle pour l'installation à Villeparisis « du bus de l'Initiative » en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF) dans le cadre de l'action journée pour l'emploi,

**Considérant**, qu'il y a lieu d'autoriser l'installation « du bus de l'Initiative » sur l'espace public à hauteur du pont du canal de l'Ourcq, le jeudi 30 octobre 2025 et le mercredi 19 novembre 2025 de 15 heures à 18 heures,

**Considérant**, qu'il convient de prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires dans l'intérêt de l'ordre et de la sécurité publique,

Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20251017-PM25\_11409-AR  
Date de télétransmission : 17/10/2025  
Date de réception préfecture : 17/10/2025

## ARRETE

### **ARTICLE 1 :**

Monsieur Mohamed EL MAZROUI, Directeur de l'Association Créative est autorisé à installer exceptionnellement « le bus de l'Initiative » dans le cadre de l'action journée pour l'emploi, le jeudi 30 octobre 2025 et le mercredi 19 novembre 2025 de 15 heures à 18 heures à hauteur du pont du canal de l'Ourcq à Villeparisis 77270.

### **ARTICLE 2 :**

Le présent arrêté déroge à la réglementation relative à la lutte contre les bruits et nuisances sonores en vertu de l'arrêté municipal en vigueur.

Les bruits et nuisances sonores engendrés par « le bus de l'Initiative » sont ponctuels et autorisés par le présent arrêté.

### **ARTICLE 3 :**

L'Association devra suspendre la journée pour l'emploi si les conditions météorologiques risquent de compromettre la sécurité du public et des participants notamment en cas d'orage ou de vents violents. L'ensemble du public devra être évacué immédiatement.

### **ARTICLE 4 :**

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

### **ARTICLE 5 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

### **ARTICLE 6 :**

Ampliation :

Madame la Directrice Générale des Services

Monsieur le Directeur de la Police Municipale

Monsieur le Directeur des Services Techniques

Madame la Commissaire, de la circonscription de Police Nationale de Villeparisis

Monsieur Mohamed EL MAZROUI, Directeur de l'Association Créative, 12 rue Van Gogh - 95140 Garges-lès-Gonesse

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Maire.

Villeparisis, le 09 octobre 2025

Le Maire, Frédéric BOUCHE

